



droit de rajouter des meubles dans un meublé

Par **ELO850**, le **28/08/2010** à **15:11**

bonjour,

ma question porte sur le fait: Est-ce que la propriétaire peu m'obliger à enlever un meuble?

précision: Je loue un meublé en colocation. Dans la pièce commune, il y avait deux tables avec des chaises pliantes. Quand je suis arrivée, j'ai demandé à mes colocataires si cela les gênaient que je mette mon canapé à la place (à la base, je voulais le mettre dans ma chambre, mais le canapé ne passe pas dans l'escalier). Elles ont répondu que je pouvais (les tables ont été rangées sous l'escalier: elles sont démontables). La propriétaire me somme d'enlever mon canapé car il ne lui plaît pas. A-t-elle le droit?

merci d'avance pour vos futures réponses.

Par **Domil**, le **29/08/2010** à **16:37**

Evidemment. Votre seule obligation est, à votre départ, de laisser les meubles listées sur l'inventaire, dans l'état où ils étaient à votre entrée dans les lieux. Vous ne pouvez pas entreposer ces meubles dans les parties communes.